

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-001559

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1268 Société : R.A. IT, retraite

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL Kachem A B delha K,

Date de naissance : 03/06/53 à El Kmes

Adresse : 40, Rue d'Haix oasis basa

Tél. : 0661 36 93 06 Total des frais engagés : 190976 Dhs

Docteur Mostafa BENMIMOUN

MEDECINE INTERNE

27, Rue Ilya Abou Madi (Bd B. Roudani)

Casablanca - Tél: 0522 19 82 28

10 NOV. 2022

10 NOV. 2022

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10 NOV. 2022

Nom et prénom du malade : Beggali Nadia Age: 63 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Tendinite aiguë

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 10 Novembre 2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
15 NOV 2013	CG	CG	# 350,00	MEDECINE INTERNE 27, Rue Ilya Abou Madi (Bd 9). Roudan Casablanca 0522 19 82 28
16 NOV 2013	SG	CG	Kinesitherapie	INP: 091166298
16 NOV 2013	SEMINAIRE			

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a 10x10 grid of circles, each containing a number from 1 to 9. The grid is centered at the origin (0,0). The axes are labeled D (left), G (right), B (bottom), and H (top). The grid is filled with the following values:

Column	Row 1	Row 2	Row 3	Row 4	Row 5	Row 6	Row 7	Row 8	Row 9	Row 10
1	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8
2	2	3	2	3	4	5	6	7	8	9
3	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8
4	2	3	2	3	4	5	6	7	8	9
5	3	4	3	4	5	6	7	8	9	9
6	4	5	4	5	6	7	8	9	9	9
7	5	6	5	6	7	8	9	9	9	9
8	6	7	6	7	8	9	9	9	9	9
9	7	8	7	8	9	9	9	9	9	9
10	8	9	8	9	9	9	9	9	9	9

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET MÉDICAL SPÉCIALISÉ



Dr. Mostafa BENMIMOUN

Médecine Interne

الدكتور مصطفى بنميمون

الطب الباطني

خريج جامعة بيار و ماري كوري

كلية الطب سانت-أنطوان - باريس

Diplômé de l'Université Pierre & Marie Curie

Faculté de Médecine Saint - Antoine - Paris

الطب الباطني - الأمراض المخاطية - الأمراض الكبرى - أمراض العظام والمعافر - أمراض الشرابين

Maladies de systèmes - Maladies polyviscérales - Grands syndrômes - Rhumatologie - Pathologie vasculaire

DR MOSTAFA BENMIMOUN
PHARMACIE REUDANI
Mme LEBBAR Khadija Et MIKOL

26, Bd Brahim Roudani Vers Mly Youssef
Marrakech - Casablanca

Tél. : 05 22 27 23 86 / 05 22 27 12

Casablanca

10 NOV 2022

144130

P.P.V : 37,00
LOT :
EXP :

